



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53

Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Banqueroute à l'Inspection Académique de la Creuse ???

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU 23 alerte sur la situation des frais de déplacement des personnels dans le département de la Creuse. En effet, alors que les déplacements font partie intégrante de la mission de certains personnels, l'Inspection Académique n'était pas en mesure de mettre en paiement les remboursements. On a entendu depuis beaucoup d'explications différentes de la part de l'Inspection Académique, toutes aussi farfelues les unes que les autres. Un jour, ces retards étaient liés à une nouvelle procédure que les personnels ne maîtrisaient pas, un autre jour, était mis en cause un « *bug* » *informatique* quand il ne s'agissait de règles comptables liés à la gestion des deniers publics qui *empêchaient de sortir de l'argent des caisses de l'Etat du 15 octobre au 15 avril...*

Aujourd'hui, la réponse de l'application informatique qui gère ces frais est claire :

« plus de 100% du disponible de l'enveloppe de moyen a été consommé. »

L'inspection académique de la Creuse ferait-elle Banqueroute ?

C'est ainsi que nombre de personnels à qui l'Inspectrice d'Académie demande de se déplacer quotidiennement pour aller dans les classes n'ont pas été remboursés de leurs frais pendant parfois plus d'un an. Les sommes représentent parfois 1 mois de salaire pour nos jeunes collègues. Qu'importe, aucune réponse ni aucune explication sérieuse n'était apportée jusque-là par l'Inspectrice d'Académie aux personnels.

C'est aussi le cas de personnels précaires en contrat unique d'insertion, avec un salaire de 20/35ème du SMIC, à qui l'on demande de travailler sur plusieurs écoles. Ce sont alors l'équivalent plusieurs mois de salaires de frais qui sont engagés pour se rendre au travail et que l'administration refuse parfois ou pour le moins tarde à verser.

Ainsi, à l'échelle du département, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros qui sont avancés en frais de déplacement par les personnels, parfois depuis plus d'un an et à la demande de l'administration, pour faire fonctionner le Service Public d'Éducation. Qu'importe, aucune réponse n'est apportée aux personnels qui ont formulé des recours...

Dans ces conditions, le SNUipp-FSU 23 se met en situation d'engager des recours contentieux contre l'administration afin qu'elle paie ce qu'elle doit aux personnels !

Pour le SNUipp-FSU 23, il est aujourd'hui urgent de donner au département les moyens de fonctionner et de revenir à une gestion juste et transparente des deniers publics alloués au département.

A Guéret, le 30 juin 2017

Contact : SNUipp-FSU 23 - 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53